



**Direction générale de la mondialisation,  
de la culture, de l'enseignement  
et du développement international**  
*Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités territoriales*

Paris, le 9 novembre 2016

## COMMUNIQUÉ

### **Annnonce des lauréats de l'appel à projets « Jeunesse II » : plus de 220 jeunes bénéficieront de mobilités dans le cadre de projets de coopération décentralisée**

Dans le cadre du plan « Priorité Jeunesse » mis en œuvre par le gouvernement, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI), le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ont ouvert le 15 juin 2016 l'**appel à projets « Jeunesse II »** afin de soutenir des projets de coopération décentralisée en matière de formation professionnelle et de mobilité des jeunes en volontariat. Le comité de sélection, réuni le 20 octobre, a sélectionné **17 projets lauréats correspondant à un budget total de 1 554 297 €**.

#### **L'implication des jeunes, gage de dynamisme pour l'action extérieure des collectivités**

Avec l'appel à projets « Jeunesse II », ce sont **74 collectivités territoriales françaises et étrangères de tous niveaux, urbaines et rurales**, qui s'engagent sur 17 projets mettant la thématique de la jeunesse au cœur de leurs projets de coopération décentralisée. Que ce soit avec l'implication des jeunes par la formation professionnelle ou par le volontariat en tant qu'acteurs de la coopération décentralisée, les collectivités territoriales ont mis en avant le nouveau souffle que la jeunesse va apporter à leurs partenariats et à leurs jumelages.

#### **La mobilité internationale des jeunes accroît fortement leur employabilité**

**En 2017, ce sont donc 226 jeunes qui partiront en mobilité**, en formation professionnelle ou en volontariat, dans le cadre de projets de coopération décentralisée. Ils acquerront ainsi des compétences valorisantes auprès des acteurs socio-économiques, mais aussi une conscience citoyenne et une indispensable ouverture sur le monde.

Grâce au soutien du MAEDI, **les coûts d'une mobilité pris en charge par la collectivité française sont peu élevés** (environ 25 % du coût total du projet est pris en charge par la collectivité, ce montant peut descendre jusqu'à 10 % pour des projets de mobilité dans le cadre du service civique).

Cet appel à projets a permis de financer des projets concernant :

- **Des mobilités de jeunes français et étrangers dans le cadre du volontariat** pour enrichir, par des missions de coordination, de communication, de valorisation, les projets de coopération décentralisée ;
- **Des mobilités de jeunes apprenants et de leurs formateurs**, s'inscrivant des jumelages entre établissements de formation ;
- **Un renforcement des offres et des cursus de formation professionnelle** en France et à l'étranger.

La coopération décentralisée est une opportunité pour développer la mobilité des jeunes des territoires, les jeunes partis à l'étranger devenant ensuite des « ambassadeurs » de leur territoire.

Afin de poursuivre cette dynamique positive, le MAEDI ouvrira un **appel à projets « Jeunesse III » du 15 janvier 2017 au 15 avril 2017** sur le site [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr).

*La Fondation Schneider Electric, sous l'égide de la Fondation de France, soutient financièrement cette initiative dans le cadre de sa mission de réduction de la fracture énergétique dans les pays en développement.*

Consulter la liste des lauréats de l'appel à projets « Jeunesse II » en pièce jointe.

Avec le soutien de :



En savoir plus :

- [Consulter le règlement de l'appel à projets « Jeunesse II »](#)
- [Voir la campagne : Collectivités lauréates de l'appel à projets « Mobilité internationale des jeunes 2015-2016 » : où en sont-elles ? \(Paris, 01.10.2016\)](#)